



**Nathalie Huc IMMOBILIER**

Les Honoraires d'Agence sont à la charge du vendeur

Jusqu' à 100 000 €	⇒	10 %
De 101 000 € à 200 000 €	⇒	8 %
De 201 000 € à 500 000 €	⇒	7 %
Au-delà de 500 000 €	⇒	6 %

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%  
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**Mis à jour le 18 Juillet 2020**

Carte Professionnelle : CPI 6601 2015 000 000 539

Responsabilité Civile Professionnelle : AXA France IARD

